PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement 2023-555 modifiant le Règlement 2020-520 – Concernant le contrôle et la garde responsable des animaux*

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 1er mai 2023, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement *2023-555 modifiant le Règlement 2020-520 – Concernant le contrôle et la garde responsable des animaux.*

Ce règlement vise à modifier certains tarifs pour les frais de garde et de transport d'un animal.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 3 mai 2023.

MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier